

Retour du programme **Éconologis** : un service gratuit pour les ménages à revenu modeste

QUÉBEC, le 25 oct. 2018 /CNW Telbec/ - Transition énergétique Québec est fière d'annoncer le retour du programme **Éconologis**. Grâce aux organismes accrédités dans chacune des régions, ce programme offre gratuitement aux ménages à revenu modeste des solutions énergétiques simples afin de bien se prémunir contre le froid en diminuant les courants d'air dans leur résidence, leur permettant ainsi d'améliorer leur confort.

Éconologis comporte deux volets :

Volet 1 :

- Une visite à domicile pour obtenir des conseils pratiques permettant de mieux contrôler sa consommation d'énergie, par exemple en matière de chauffage.

La réalisation de travaux légers pour atténuer les pertes de chaleur, comme le calfeutrage de fenêtres, l'installation de coupe-froid, l'isolation de prises électriques, etc.

Volet 2 :

- La visite d'un spécialiste qui remplacera les vieux thermostats par des thermostats électroniques, programmables ou non, sous certaines conditions.

Pour bénéficier du programme **Éconologis**, qui est offert jusqu'au **31 mars 2019**, le participant doit d'abord respecter les seuils de revenus et, pour le volet 2, recevoir une facture d'un distributeur d'énergie pour le chauffage principal du domicile. De plus, aucun occupant du logement ne doit avoir reçu la visite d'un conseiller dans le cadre du programme **Éconologis** au cours des cinq dernières années ou des trois dernières années s'il a déménagé.

Pour obtenir plus d'information sur les critères d'admissibilité et prendre rendez-vous avec un conseiller, il suffit de communiquer avec l'organisme de la région visée ou d'appeler Transition énergétique Québec au **1 866 266-0008**. Tous les détails du programme sont accessibles à www.econologis.gouv.qc.ca.

Faits saillants :

- **Éconologis** est un programme saisonnier qui permet d'obtenir gratuitement des conseils personnalisés et des produits liés à l'efficacité énergétique à la maison, peu importe la forme d'énergie utilisée.
- Les ménages qui reçoivent leur facture de chauffage d'un distributeur d'énergie, ceux qui la payent dans le loyer ainsi que les ménages ayant le bois comme source de chauffage principal sont désormais admissibles au volet 1 du programme.
- De 2008 à 2018, c'est 83 132 participants qui ont bénéficié de ce programme.

Liens connexes :

Suivez Transition énergétique Québec sur :

facebook.com/TransitionEnergetiqueQuebec/

twitter.com/TransitionTEQ

linkedin.com/company/11320564